

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 2 janvier 2020 relatif aux attributions et à l'organisation
du service de diffusion de la gendarmerie de Limoges (Haute-Vienne)**

NOR : INTJ1934919A

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense, notamment son article R. 3225-4;
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2;
Vu l'arrêté du 7 juin 2010 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès de la gendarmerie nationale;
Vu l'arrêté du 2 janvier 2020 relatif aux attributions et à l'organisation du commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale du Blanc (Indre);
Vu l'avis du comité technique de la gendarmerie nationale en date du 28 novembre 2019,

Arrête :

Article 1^{er}

Le service de diffusion de la gendarmerie assure les activités de création, de reproduction et de diffusion de l'information au profit de la gendarmerie nationale et du ministère de l'intérieur.

À ce titre, il effectue les missions telles que :

- la création et l'impression de documents de communication (recrutement, prévention, information), de supports administratifs et opérationnels;
- la production de formulaires et imprimés institutionnels;
- la reproduction de documents.

Article 2

Le service de diffusion de la gendarmerie est rattaché organiquement au commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le service de diffusion de la gendarmerie est commandé par un officier de la gendarmerie nationale ou un personnel de catégorie A.

Article 4

Pour l'exercice de ses attributions, le service de diffusion de la gendarmerie est constitué notamment :

- d'une section maintenance des formulaires et des imprimés;
- d'une section budget-administration;
- d'une section appui technique;
- d'une section fabrication;
- d'une section pré-presses;
- d'une section impression;
- d'une section façonnage;
- d'une section reprographie-routage.

Il dispose en outre d'une régie de recettes pour l'encaissement des prestations.

Article 5

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 janvier 2020.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général d'armée, directeur général
de la gendarmerie nationale,*
C. RODRIGUEZ